

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-huit** et le **31 janvier à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – C. BRISSE – M. GROSSO - JF. MARY – JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. IBARS par M. ROUVIER - M. LEFEVRE par L. FABRE - N. SEDKI par G. REQUENA - S. SENEGA-SANCHEZ par W. BIGNON - S. JEAN par JF. MARY - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER

Absente : A. KELLY

4. Changement du nom de la communauté d'agglomération du bassin de Thau (MC FABRE DE ROUSSAC)

Par lettre en date du 29 décembre 2017, Antoine De Rinaldo, 1^{er} Vice-Président, de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (CABT) a informé la commune du changement de nom de la CABT, en Sète Agglopol Méditerranée.

Au vu des éléments émis par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2017, il convient aux conseils municipaux de se prononcer sur la modification statutaire portant dénomination de l'agglomération issue de la fusion de la CCNBT (Communauté de Communes Nord Bassin de Thau) et de la CABT.

Ce changement de dénomination vise à :

- Assurer l'identification et le rayonnement de la nouvelle entité,
- Permettre l'utilisation de Sète, nom de la ville centre et de Méditerranée, notre dénominateur commun,
- De donner une visibilité extérieure tant au niveau régional, national et international.

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2017,

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver la nouvelle dénomination suivante : **Sète agglomération Méditerranée**.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE
À LA MAJORITE
(Contre : 1 voix)**

Approuve la nouvelle dénomination suivante : **Sète agglomération Méditerranée**.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL**

